

**Assemblée communale ordinaire du 16 juin 2025 à 20h00 à l'Hôtel de
Ville de Saignelégier**

Présidente : Mme Laure Chaignat-Pelletier

Secrétaire : M. Daniel Jolidon

Convocation : Par J.O. no. 18 du 15 mai 2025 et tout-ménage

Citoyennes et citoyens présents : 37 sur 2068 ayants-droit

Droit de vote : contesté à personne

Ordre du jour : accepté tel que proposé

Scrutateur : Joël Cattin

La Présidente ouvre l'assemblée, salue les membres du Conseil communal, le secrétaire et la population présente et souhaite la bienvenue à tous.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, la Présidente précise d'emblée que selon l'art. 15 al. 1 du règlement d'organisation et d'administration, l'assemblée ne peut liquider définitivement que des objets portés expressément à l'ordre du jour.

Tractandum I

Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 9 décembre 2024.

Aucune demande de complément ou de rectification n'a été faite par écrit ou demandée verbalement. En vertu de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation et d'administration, le procès-verbal est accepté sans lecture.

Tractandum II

Comptes 2024 : a) ratifier les dépassements de budget ; b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2024.

Rapporteur : Diego Moni Bidin

Madame la Présidente, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Avec des charges se montant à **CHF 14'372'116.--** pour un total de produits de **CHF 15'209'798.--**, alors que pour l'exercice sous revue le budget prévoyait un bénéfice de **CHF 524'517.--**, le résultat de l'exercice 2024 se solde par un bénéfice de **CHF 837'682.--**.

En accord avec les normes comptables définies par MCH2 cet excédent de produit englobe le résultat des services généraux dont l'activité dégage un bénéfice de **CHF 425'729.--** ainsi que le résultat des services communaux qui présente un bénéfice de **CHF 411'953.--**. A noter que depuis cette année, aux services autofinancés des « déchets », de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement des eaux, viennent s'ajouter les fonds pour la gestion des eaux de surface et pour l'entretien des chemins ruraux.

Trois facteurs peuvent expliquer le résultat pour l'année 2024 :

- D'une part une bonne maîtrise des charges, j'en veux pour preuve que la grande majorité des postes de charges sont conformes voir légèrement inférieurs aux montants budgétés ;
- D'autre part une augmentation notable de près de CHF 1'300'000.-- des rentrées fiscales des personnes physiques, des personnes morales, des impôts à la source et des autres impôts directs tels que gain immobilier, gain en capital ou encore successions et donations ;

- Enfin par une recette extraordinaire de **CHF 369'788.--** suite à la dissolution de la société TSPG dont la commune était actionnaire majoritaire.

Du côté des investissements, ce sont des dépenses d'un montant net de **CHF 1'436'467.--** qui ont été réalisées.

Au niveau du bilan :

- En complément aux amortissements ordinaires effectués sur le patrimoine administratif, ce bon résultat a permis d'augmenter la réserve de politique budgétaire de **CHF 2'000'000.--**. Celle-ci se monte, au terme de l'exercice sous revue, à **CHF 4'200'000.--** ;
- A fin 2024, la fortune nette de la commune s'élève à **CHF 2'634'988.--** ;
- L'endettement communal poursuit sa décrue, il diminue de **CHF 591'620.--** et se monte désormais à **CHF 14'377'695.--**. La dette nette par habitant (au 31.12.2023 : CHF 2'568.--) est ainsi ramenée à **CHF 2'352.--**.

Précisons encore que les comptes 2024 de la Commune mixte de Saignelégier ont été acceptés par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 07.04.2025 ainsi que par la commission des finances lors de sa séance du 14.04.2025.

Dans son rapport du 13.05.2025 la société BDO, qui a audité les comptes 2024, les a déclarés conformes aux prescriptions légales et recommande de les approuver.

Je vous remercie pour votre attention et au nom du Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

Stève Jodry présente les comptes 2024 selon document en annexe, faisant partie intégrante du procès-verbal.

La discussion est ouverte.

A la demande d'André Cattin, le caissier communal donne des explications sur la composition du bilan, notamment sur le patrimoine financier et administratif.

Jean-Michel Steiger fait remarquer que le budget a été bien tenu, mais que le taux d'imposition est l'un des plus élevés des communes du canton du Jura. Eu égard à l'indemnité de CHF 30'000.-- versée à la police cantonale, il demande plus de contrôles, notamment pour mieux sécuriser les piétons et le parage des véhicules sur les trottoirs. Les travaux de la route de la Gruère, notamment le centre du village qui a fait l'objet d'un crédit d'étude, n'ont jamais été réalisés. Il y a véritablement quelque chose à faire.

Concernant le dernier point, Diego Moni Bidin précise que cet investissement n'a pas été retenu dans le cadre du plan financier de la législature cantonale 2021-2025.

La parole n'est plus demandée.

Les comptes 2024 ainsi que les dépassements de budget sont déclarés acceptés à l'unanimité sans votation selon l'art. 23 al. 3 du règlement d'organisation et d'administration.

Tractandum III

Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Saignelégier.

Rapporteur : Serge Parrat

Le conseil communal vous soumet ce soir pour approbation le règlement sur l'approvisionnement en électricité. En effet avec les nouvelles exigences légales, le règlement actuel n'est plus à jour. Le nouveau règlement comporte également un volet environnemental ce qui est intéressant pour la transition énergétique de la commune.

L'entrée en matière est acceptée.

Serge Parrat précise qu'il s'agit ici d'une obligation légale (fédérale et cantonale) et que sans nouveau règlement, la commune ne percevra plus de redevances sur l'électricité.

Un des objectifs est de financer des projets à vocation énergétique (transition énergétique).
Situation actuelle : Prélèvement de 1,5 centime avec un plafond à CHF 300.--/an.
Situation future : Plus de plafond.

Redevance pour l'utilisation du domaine publique : 0,1 à 0,7 cts/kWh.
Redevance à vocation énergétique : 0,1 à 1,0 cts/kWh.

Ménage standard :
Situation actuelle : CHF 150.--/an.
Situation future : CHF 50.--/an.

Grands consommateurs :
Situation actuelle : CHF 300.--/an.
Situation future : Plus de plafond (pourra atteindre entre CHF 10'000.-- à CHF 15'000.--/an).

Les taxes seront fixées chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget.

La discussion est ouverte.

A la demande d'Andrea Babey, Serge Parrat précise qu'un fonds sera créé pour la redevance à vocation énergétique et que la redevance pour l'utilisation du domaine publique sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement.

La parole n'est plus demandée.

Le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la Commune mixte de Saignelégier est accepté à l'unanimité sans votation conformément à l'art. 23 al. 3 du règlement d'organisation et d'administration.

Tractandum IV

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Vito Giorgio, son épouse Dania-Ionela et leurs enfants Viano et Dario, domiciliés à Saignelégier.

Rapporteur : Catherine Erba

Selon le rapport du Service de l'état civil et des habitants du canton, la demande soumise à l'assemblée rassemble toutes les conditions pour obtenir le droit de cité cantonal. Il appartient à l'assemblée de se prononcer pour accorder le droit de cité communal et ceci avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations en vue de l'obtention de la nationalité suisse.

Vito est né à Saignelégier et Dania-Ionela en Roumanie. Vito a toujours vécu à Saignelégier et Dania-Ionela est venue s'établir à Saignelégier en 2007. Les deux enfants sont nés en Suisse.

Le Conseil communal propose donc de leur octroyer le droit de cité communal.

La demande de naturalisation ordinaire de Vito Giorgio, son épouse Dania-Ionela et leurs enfants Viano et Dario, est acceptée à la majorité évidente par vote à mains levées.

Tractandum V

Divers

La Présidente rappelle à nouveau que selon l'art. 15 al. 1 du règlement d'organisation et d'administration, l'assemblée ne peut liquider définitivement que des objets portés expressément à l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas des divers.

Christian Frund demande au Conseil communal de faire un geste symbolique pour dénoncer l'inaction du Conseil fédéral dans le cadre de la guerre à Gaza, respectivement la situation humanitaire. Cette démarche s'inscrira dans la foulée de celle entreprise par les villes de Lausanne et Genève, et des communes des Enfers et du Bémont.

La Présidente informe que nous allons procéder à un vote consultatif qui permettra au Conseil communal de connaître la position de cette assemblée lorsqu'il en discutera par la suite.

Au vote à mains levées : 24 oui, 0 non et 2 abstentions.

Mélanie Froidevaux demande qu'une délocalisation des assemblées soit envisagée, afin que les assemblées communales, par le lieu retenu, soient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cela n'est pas le cas de l'Hôtel-de-Ville où se tient la présente séance. Elle précise que par le passé, une assemblée communale avait été mise sur pied à la Halle cantine.

Catherine Erba en prend note et précise qu'une réflexion aura lieu dans le cadre du Conseil communal.

La Présidente informe que nous allons procéder à un vote consultatif qui permettra au Conseil communal de connaître la position de cette assemblée quant à l'opportunité de tenir les assemblées communales dans un lieu accessible aux personnes à mobilité réduite.

Au vote à mains levées : 30 oui, 0 non et 0 abstention

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève l'assemblée ordinaire à 21h34.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

**La Présidente :
Laure Chagnat-Pelletier**

**Le Secrétaire :
Daniel Jolidon**

Annexe :

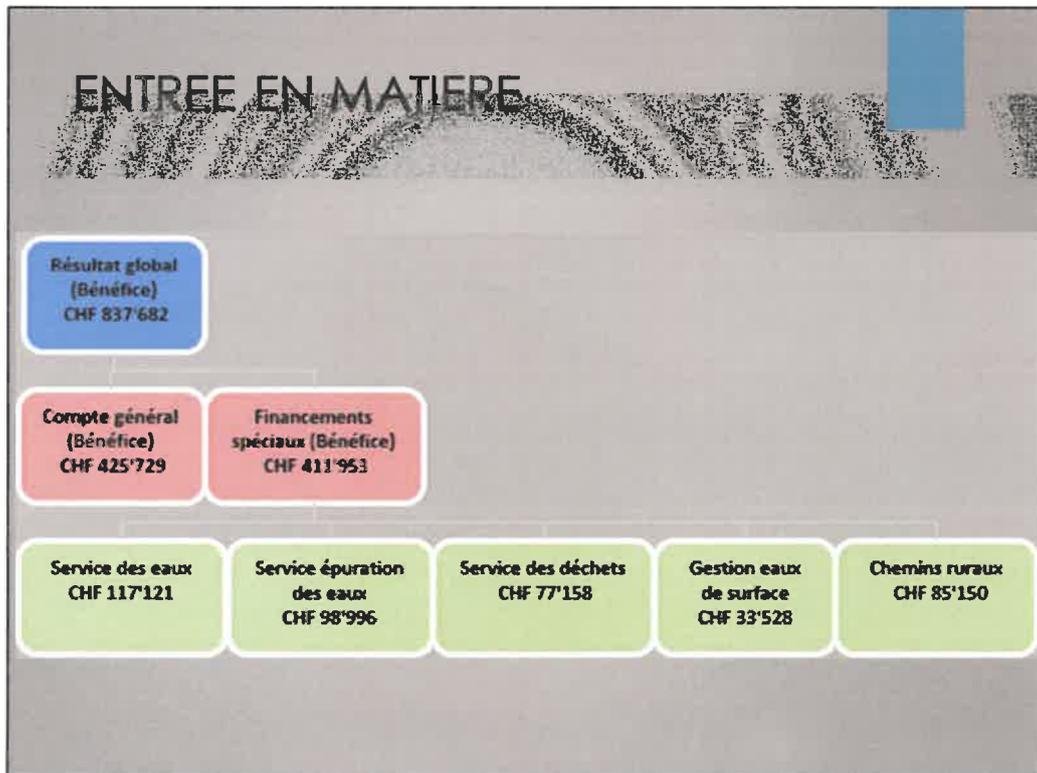
- Présentation PowerPoint sur les comptes 2024 par Stève Jodry, caissier communal

Commune de Saignelégier

COMPTES 2024



ENTREE EN MATIERE



Résultat 2024 :

Le résultat 2024 de **CHF 837'682.- (Bénéfice)** se décompose comme suit :

- Résultats des services communaux, **CHF 411'953.- (Bénéfice)**
- Résultat du secteur de l'administration générale, **CHF 425'729.- (Bénéfice)**

Budget 2024 :

Le budget 2024 de **CHF 524'517.- (Bénéfice)** se décompose comme suit :

- Résultat des services communaux, **CHF 200'704.- (Bénéfice)**
- Résultat du secteur de l'administration générale, **CHF 323'813.- (Bénéfice)**

ENTREE EN MATIERE (suite)

▶ **Éléments ayant impacté le résultat 2024**

- ▶ Maîtrise des budgets des différents dicastères y compris pour les services autofinancés
- ▶ Fiscalité et autres impôts
- ▶ Recettes extraordinaires (Société TSPG)

ENTREE EN MATIERE (suite)

▶ **BILAN au 31.12.2024**

- ▶ Dette brute (emprunts à LT) : CHF 14'377'695
- ▶ Réserve de politique budgétaire : CHF 4'200'000
- ▶ Excédent du bilan : CHF 2'634'987

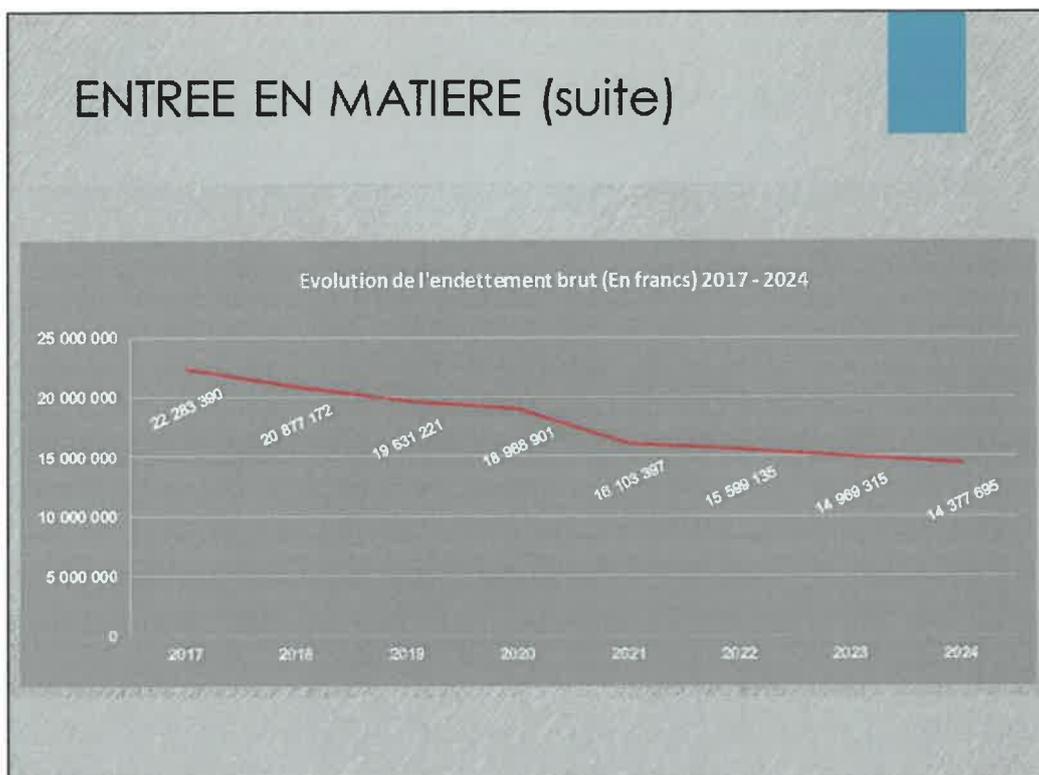
Dette brute (engagement à LT) : Diminution de CHF 591'620.- par rapport à 2023

Fortune nette des fonds (Financements spéciaux) : Retraitement dans le groupe « Capital propre » (A titre informatif)

Réserve de la politique budgétaire : Attribution de CHF 2'000'000.- au 31.12.2024, soit une réserve de CHF 4'200'000.- à fin 2024

Excédent du bilan (Sans les financements spéciaux; réserve et autres engagements/préfinancements) : Total rubrique 2999 (y compris bénéfice 2024, CHF 425'729.-), CHF 2'634'988.-

ENTREE EN MATIERE (suite)



Evolution endettement brut : Baisse constante depuis plusieurs années. Pas de financement externe nécessaire depuis 2016

Variation 2023-2024 : Remboursement contractuel des emprunts pour un total de CHF 591'620.-

ENTREE EN MATIERE (suite)

**VOTE SUR L'ENTREE EN
MATIERE DES COMPTES 2024**

Bilan au 31.12.2024

Structure du Bilan

Actifs	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Patrimoine financier	13'435'270.00	11'506'428.00	16.76%
Patrimoine administratif	17'746'646.00	17'128'094.00	3.61%
Total Actifs	31'181'916.00	28'634'522.00	

Passifs	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Capitaux de tiers (Court terme)	4'724'214.00	3'907'270.00	20.91%
Capitaux de tiers (long terme)	11'420'301.00	12'907'408.00	-9.97%
Capital propre	14'887'401.00	11'819'844.00	25.86%
Total Passifs	31'181'916.00	28'634'522.00	

Patrimoine financier : Total CHF 13'435'270.- Cette rubrique comprend les disponibilités financières (liquidités) pour CHF 8'335'749.- (Augmentation de CHF 238'531.- par rapport à N-1). A noter que les disponibilités des financements spéciaux sont compris dans cette rubrique.

Patrimoine administratif : RAS

Capitaux de tiers : Dettes à CT et à LT. RAS

Capital propre : Englobe les engagements envers les financements spéciaux (Fonds des services autofinancés). Montant au 31.12.2024, CHF 8'002'413.-

Comptes 2024

▶ Comptes de fonctionnement

▶ Total des charges	CHF	14'372'116
▶ Total des produits	CHF	<u>15'209'798</u>
▶ Bénéfice de l'exercice	CHF	<u>837'682</u>

(y compris résultats des services communaux : CHF 411'953)

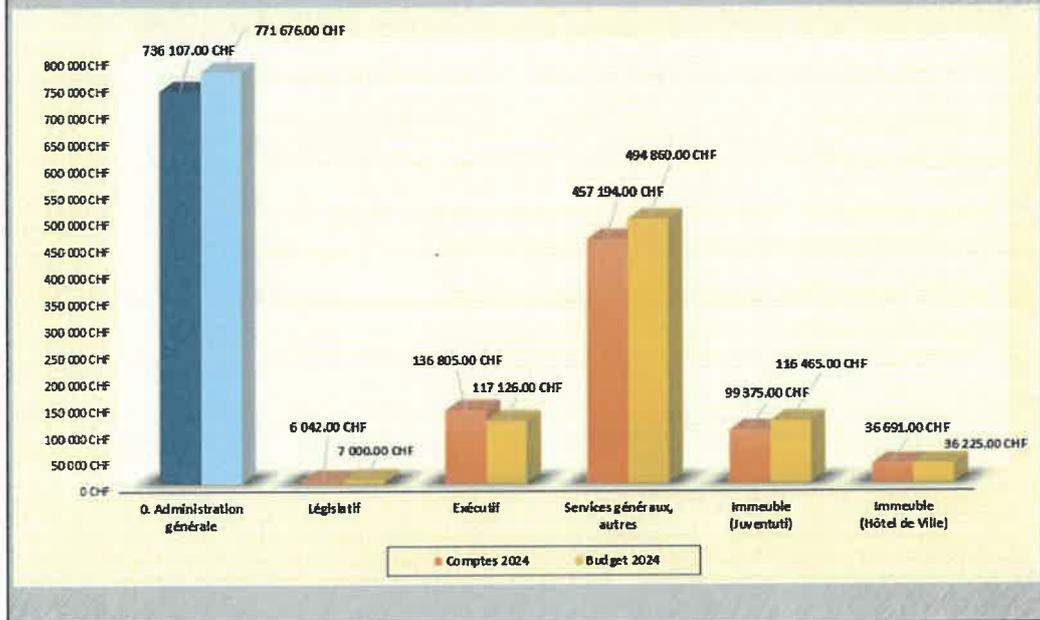
▶ Budget 2024(Bénéfice)	CHF	524'517
-------------------------	-----	---------

Résultat (Bénéfice) : CHF 837'682.- obtenu après comptabilisation d'une attribution à la réserve de politique budgétaire de **CHF 2'000'000.-**

Sans ce provisionnement, le résultat s'élèverait ainsi à **CHF 2'837'682.-**

Résultat du compte d'administration générale (Après retraitement des résultats des services autofinancés, CHF 411'953.-) : **CHF 425'729.- (N-1, CHF 217'683.-)**

0. Administration générale



0. Administration générale :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

0. Administration générale

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 0. Résultat de la Fonction :	736'107	771'676
▶ 011-012 Législatif/Exécutif :	142'847	124'126
▶ Conseil communal :	128'171	114'126
▶ Commissions communales :	8'634	2'500
▶ 022 Services généraux; autres :	457'194	494'860
▶ Dépenses Informatiques inférieures au budget pour près de CHF 30'000.-		
▶ 029 Immeubles administratifs :	136'066	152'690
▶ Bâtiment «JUVENTUTI» :	99'376	116'465
▶ Bâtiment «Hôtel de Ville» :	36'691	36'225

Résultat Fonction 0 - Comptes CHF 736'107.- / Budget CHF 771'676.- :

011-012 Législatif/Exécutif (Comptes CHF 142'847.- / Budget CHF 124'126.-) :

- **Conseil communal (Comptes CHF 128'171.- / Budget CHF 114'126.-) :** Suite au passage en 2023 de 9 à 7 membres à l'Exécutif et à la revalorisation financière des fonctions, le budget manque encore de précision. Le résultat 2024 est toutefois quasi identique à celui de 2023.
- **Commissions communales :** hausse des dépenses induite par la création d'une commission d'étude de faisabilité d'un Conseil général.

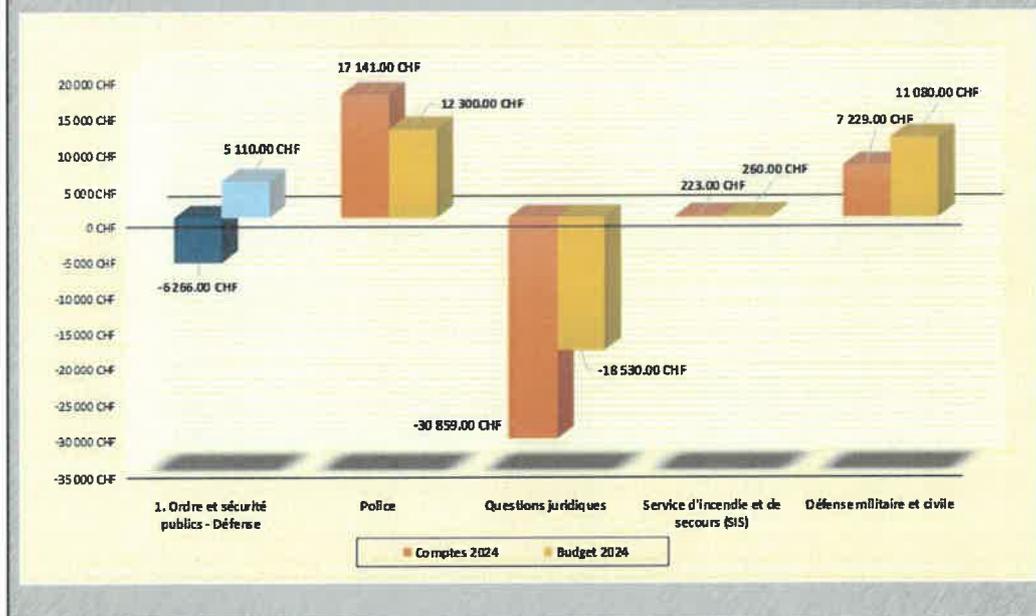
022 Services généraux administratifs (Comptes CHF 457'194.- / Budget CHF 494'860.-) :

- Frais de personnel conformes au budget. **RAS**
- Les dépenses informatiques (dépannages/assistances et autres développements; imprimantes) ont été inférieures au budget pour près de CHF 30'000.- ce qui justifie l'écart global de la rubrique 022 avec le budget.
- Les autres dépenses vs recettes sont conformes au budget. **RAS**

029 Immeubles administratifs (Comptes CHF 136'066.- / Budget CHF 152'690.-) :

- **Bâtiment Juventuti (Comptes CHF 99'376.- / Budget CHF 116'465.-) :** L'utilisation du stock d'huile de chauffage 2023, préalablement au raccordement au chauffage à distance, explique la baisse des dépenses par rapport au budget.
- **Bâtiment Hôtel de Ville (Comptes CHF 36'691.- / Budget CHF 36'225.-) :** Dépenses respectés par rapport au budget. **RAS**

1. Ordre et sécurité publics - Défense



- 1. Ordre et sécurité publics - Défense :**
- Résultat graphique global et par détail des fonctions

1. Ordre et sécurité publics – Défense

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 1. Résultat de la Fonction :	- 6'266	5'110
▶ 140 Questions juridiques :	- 30'860	- 18'530
▶ Cadastre/mensuration officielle : <i>(Frais mise à jour et conservation des données)</i>	13'636	25'000
▶ 150 Service d'incendie et de secours (SIS) :	223	260
▶ 161-162 Défense militaire et civile :	7'229	11'080

Résultat Fonction 1 - Comptes CHF -6'266.- / Budget CHF 5'110.- :

111 Sécurité publique – Police (Comptes CHF 17'142.- / Budget CHF 12'300.-) : Pour information. Baisse des recettes d'amendes d'ordres (Compte CHF 17'394.- / Budget CHF 22'000.-).

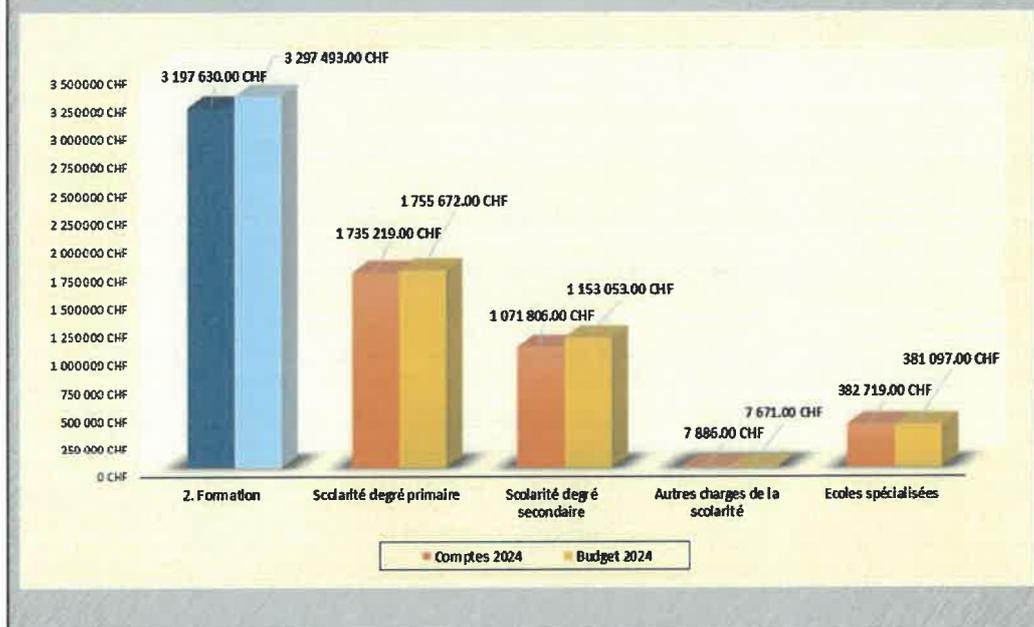
140 Questions juridiques (Comptes CHF – 30'860.- / Budget CHF – 18'530.-) :

- **Cadastre et mensuration officielle (Compte CHF 13'636.- / Budget CHF 25'000.-) :** Les dépenses en matière de frais de conservation et de mise à jour des données cadastrales ont été inférieures au budget pour près de CHF 11'500.-

150 Service d'incendie et de secours (SIS) (Comptes CHF 223.- / Budget CHF 260.-) : Conforme au budget. RAS

161-162 Défense militaire et civile (Comptes CHF 7'229.- / Budget CHF 11'080.-) : Gestion abri PC et autres. Conforme au budget. RAS

2. Formation



2. Formation :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

2. Formation

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 2. Résultat de la Fonction :	3'197'630	3'297'493
▶ 212 Degré d'enseignement primaire :	1'735'219	1'755'672
▶ Maîtrise des dépenses, respectivement des recettes. Résultat conforme au budget.		
▶ 213 Degré d'enseignement secondaire :	1'071'806	1'153'053
▶ Maîtrise des dépenses. Les recettes d'écolage (Via syndicat des écoles des F.-M.) dépassent le budget mais sont proches du résultat de 2023.		
▶ Décompte du Service de l'enseignement :	2'589'369	2'595'399

Résultat Fonction 2 - Comptes CHF 3'197'630.- / Budget CHF 3'297'493.- :

212 Degré enseignement primaire (Comptes CHF 1'735'219.- / Budget CHF 1'755'672.-) :

- **Charges d'enseignement; charges du personnel et charges d'exploitation du bâtiment :** Conforme au budget. RAS

213 Degré enseignement secondaire (Comptes CHF 1'071'806.- / Budget CHF 1'153'053.-) :

- **Charges d'enseignement; charges du personnel et charges d'exploitation du bâtiment :** Conforme au budget. RAS
- **Recettes d'écolages (via syndicat des écoles des F.-M.) :** Augmentation des recettes liée à la répartition des élèves entre les 3 écoles (Saignelégier – Le Noirmont – Les Breuleux. Compte CHF 132'084.- / Budget CHF 85'000.- Compte 2023 = CHF 123'436.-).

219 Autres fonctions de la scolarité obligatoire (Comptes CHF 7'886.- / Budget CHF 7'671.-) :

- **Contribution au Centre d'émulation :** Répartition via SEN. Conforme au budget. RAS

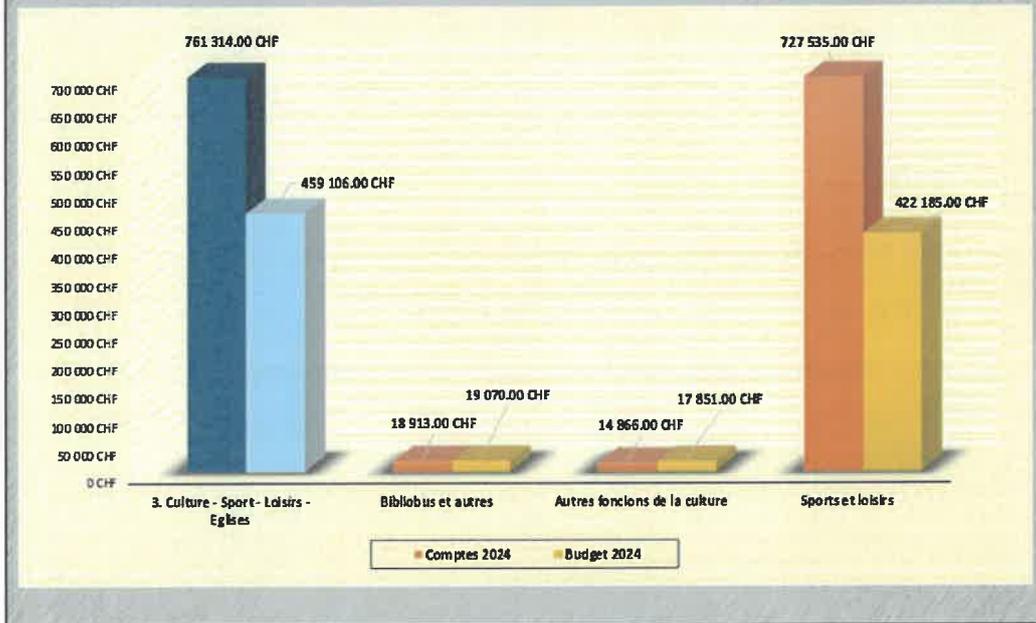
220 Ecoles – enseignement spécialisé (Comptes CHF 382'719.- / Budget CHF 381'097.-) :

- **Contribution aux dépenses de l'enseignement spécialisé :** Répartition via SEN. Conforme au budget. RAS

Décompte cantonal des charges de l'enseignement – SEN (Comptes CHF 2'589'369.- / Budget CHF 2'595'399.-) :

- La ventilation des dépenses s'effectue entre les degrés primaire/secondaire; l'enseignement spécialisé; les écoles transfrontalières; les infirmeries scolaires ainsi que les transports scolaires.

3. Culture – Sports – Loisirs - Eglises



3. Fonction Culture – Sports – Loisirs - Eglises :
- Résultat graphique global et par détail des fonctions

3. Culture – Sports – Loisirs – Eglises

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 3. Résultat de la Fonction :	761'314	459'106
▶ 329 Autres fonctions de la culture :	14'866	17'851
▶ Contribution FACFM (Assoc. Culturelles) :	0.00	3'851
▶ 341-342 Sports et Loisirs :	727'535	422'185
▶ Entreprises privées (Centre de Loisirs) :	608'817	300'000
<i>(Part communale au déficit)</i>		

Résultat Fonction 3 - Comptes 761'314.- / Budget CHF 459'106.- :

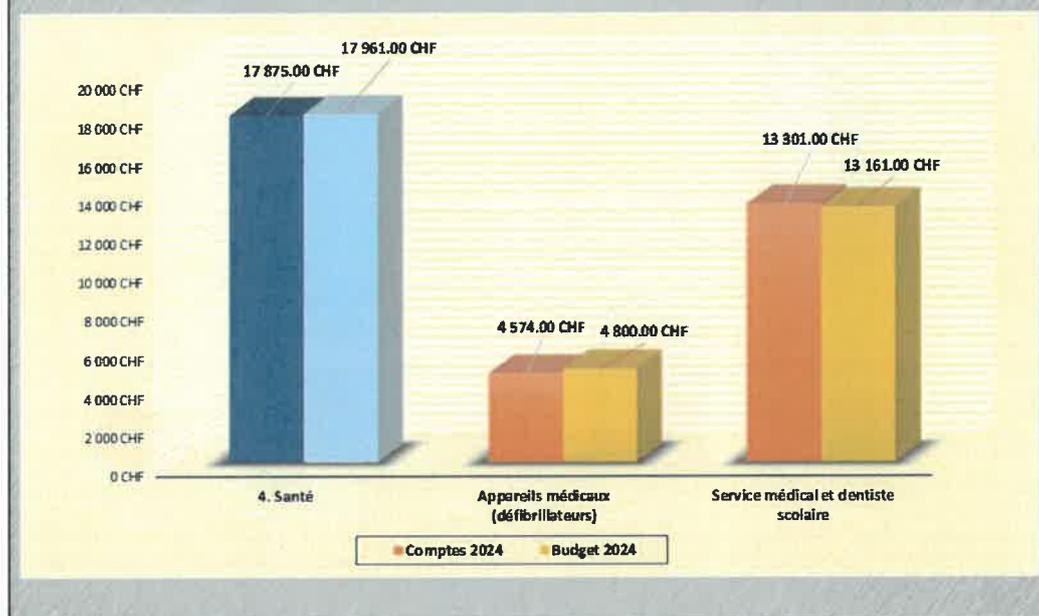
329 Autres fonctions de la culture (Comptes CHF 14'866.- / Budget CHF 17'851.-) :

- **Fédération des Associations Culturelles des Franches-Montagnes (FACFM) :** Comme en 2023, aucune subvention versée en 2024. Sous une nouvelle forme, l'association a repris ses activités cette année (2025).

341-342 Sports et Loisirs (Comptes CHF 727'535.- / Budget CHF 422'185.-) :

- **Centre de Loisirs :** La part communale au déficit du CLFM (Exercice comptable 2023-2024) s'est élevée à **CHF 608'817 (Budget CHF 300'000.-)**. **Déficit total : CHF 1'254'951.-** (48.51 % du déficit à charge de la Commune de Saignelégier). Pour mémoire, **le budget initial 2024 prévoyait un déficit de CHF 550'000.-** Ce montant a été réduit à CHF 300'000.- suite à une intervention citoyenne validée ensuite par l'assemblée communale.

4. Santé



4. Fonction Santé - Comptes CHF 17'875.- / Budget CHF 17'961.- :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

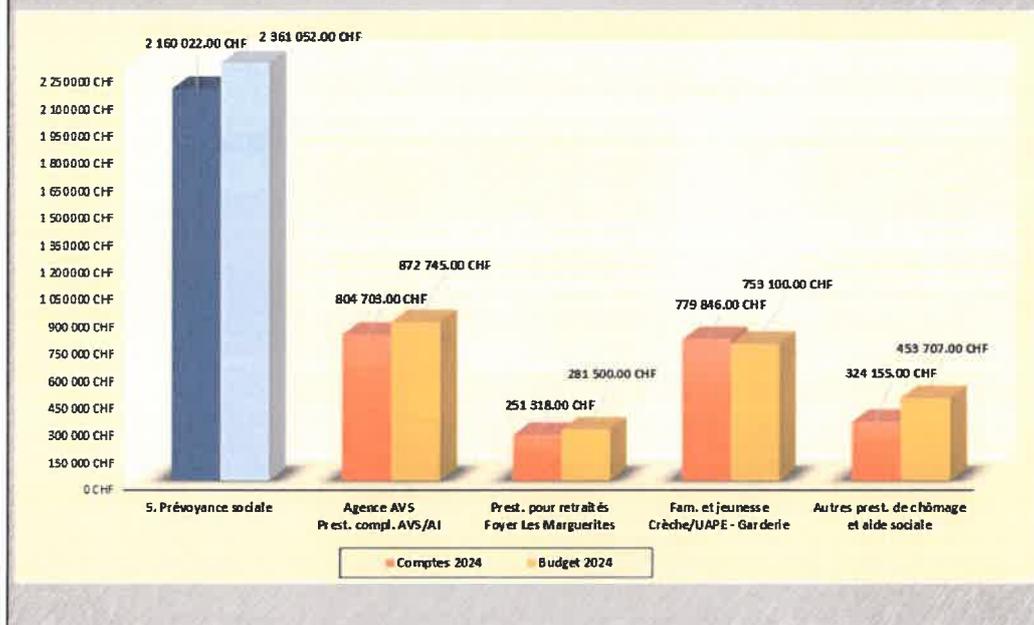
422 Service de sauvetage (Comptes CHF 4'574.- / Budget CHF 4'800.-) :

- **Appareils médicaux (Défibrillateurs) :** Conforme au budget. RAS

433 Service médical et dentiste scolaire (Comptes CHF 13'301.- / Budget CHF 13'161.-) :

- Comprend la part communale aux frais des infirmeries scolaires qui est conforme au budget (**Compte CHF 11'412.- / Budget CHF 10'661.-**), ainsi que la part communale aux frais des dentistes scolaires (**Compte CHF 1'889.- / Budget CHF 2'500.-**) également conforme au budget.

5. Prévoyance sociale



5. Prévoyance sociale :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

5. Prévoyance sociale

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 5. Résultat de la Fonction :	2'160'022	2'361'052
▶ 531/532 Agence AVS – Prest. Ass. sociales :	804'703	872'745
▶ Répartition charges JU aux assurances sociales :	793'935	862'000
▶ 533/534 Prestations pour personnes âgées :	251'318	281'500
▶ Centre de jour Les Marguerites :	242'541	273'000
▶ 54 Famille et jeunesse :	779'846	753'100
▶ Antenne UAPE Montfaucon :	88'455	0.00
▶ 559/572/579 Prestations chômage - Aides économiques – Autres assistances sociales – Décompte SAS :	324'155	453'707
▶ Aides économiques légales :	480'475	600'000
▶ Aides économiques libres :	44'264	30'000

Résultat Fonction 5 - Comptes CHF 2'160'022.- / Budget CHF 2'361'052.- :

531-532 AVS (Agence AVS) et part aux prestations complémentaires AVS/AI (Compte CHF 804'703.- / Budget CHF 872'745.-) : Les dépenses conformes voire inférieures au budget. RAS

533-534 Prestations en faveur des retraités; Centre de jour Les Marguerites (Compte CHF 251'318.- / Budget CHF 281'500.-) :

- **Centre de jour Les Marguerite :** La participation communale est inférieure au budget (Compte 242'541.- / Budget CHF 273'000.-).

544-545 Espace Jeunes et Prestations aux familles (Compte CHF 779'846.- / Budget CHF 753'100.-) :

- Le dépassement de budget (> CHF 88'455.-) relatif à l'antenne UAPE de Montfaucon sera récupéré via le décompte de répartition des charges de l'action sociale. La différence éventuelle entre les chiffres annoncés et ceux admis par le Service de l'action sociale sera refacturée aux communes membres de l'antenne.

559-572-579 Autres prestations de chômage / Aides économiques / Autres assistances / Décompte SAS (Compte CHF 324'155.- / Budget CHF 453'707.-) : Dépenses liées. La commune n'a pas de moyen d'action pour réduire ou de limiter cette charge financière.

- **Aides économiques légales :** Le budget estimé à CHF 600'000.- a été respecté. Le total des dépenses 2024 s'est élevé à CHF 480'475.-
- **Aides économiques libre :** Dépassement de budget (Compte 44'264.- / Budget CHF 30'000.-).
- **Décompte de répartition des charges JU :** Un remboursement de CHF – 264'400.- a été crédité à la Commune (Période 2023). Montant estimatif selon budget CHF – 255'000.-

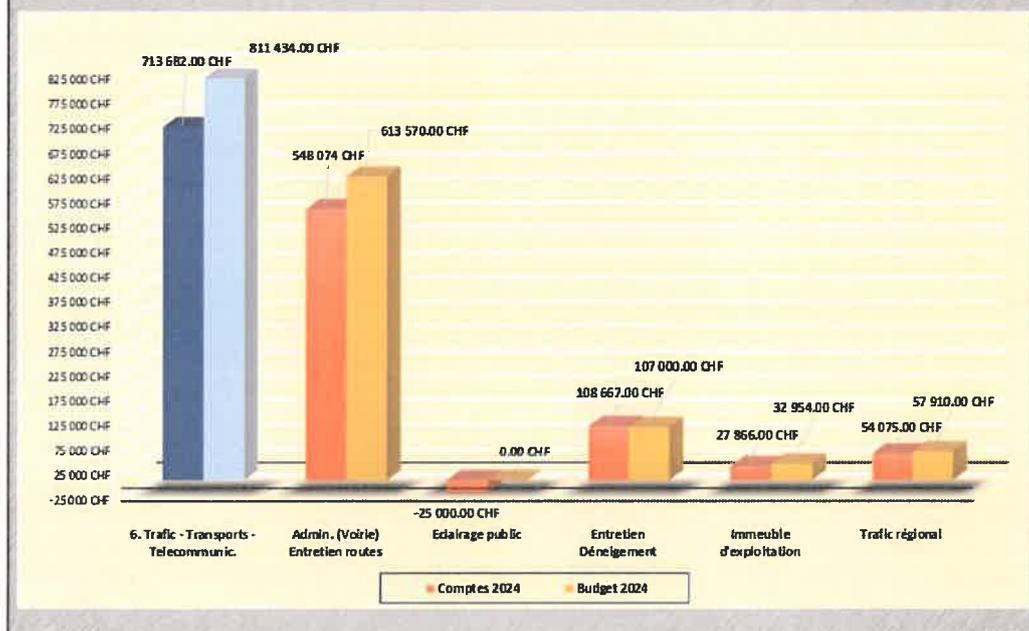
Décompte de répartition des charges SAS (Pour mémoire) :

- Taux de répartition des charges de l'Action sociale : 72% Canton / 28% Commune.

- Taux de répartition des charges du service dentaire scolaire : 50% Canton / 50% Commune.

Les dépenses admises à la répartition des charges cantonales comprennent : l'assistance sociale; le dentiste scolaire; l'aide d'urgence; la part versée au foyer Les Marguerites; la crèche-UAPE.

6. Trafic – Transports – Télécommunication



6. Trafic – Transports - Télécommunications :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

6. Trafic – Transports – Electricité

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 6. Résultat de la Fonction :	713'682	811'434
▶ 6150 Administration générale - Routes :	548'074	613'570
▶ Répartition de prestations internes à charge d'autres services (CHF 53'263)		
▶ 6156 Signalisation et éclairage public :	- 25'000	0.00
▶ Consommation d'électricité (éclairage)	40'320	65'000
▶ 6157 Entretien – fauchage - déneigement :	108'667	107'000
▶ 6158 Immeuble d'exploitation :	27'866	32'954
▶ 622 Trafic régional et d'agglomération :	54'075	57'910
▶ Participation communale aux coûts des transports publics et au Noctambus		

Résultat Fonction 6 - Comptes CHF 713'682.- / Budget CHF 811'434.- :

6150 Routes communales (Comptes CHF 548'074.- / Budget CHF 613'570.-) :

- Outre les dépenses relatives à l'entretien des routes, cette rubrique comprend également les charges de personnel et les frais d'entretien des véhicules d'exploitation. La valorisation et la répartition des prestations internes à charges d'autres services pour CHF 53'263.- explique la différence avec le budget.

6156 Signalisation et éclairage public (Comptes CHF – 25'000.- / Budget CHF 0.00.-) :

- Les coûts d'électricité en matière d'éclairage public ont été inférieurs au budget pour près de CHF 25'000.- Le passage en technologie LED est pratiquement terminé à fin 2024.

6157 Entretien – fauchage - déneigement (Comptes CHF 108'667.- / Budget CHF 107'000.-) :

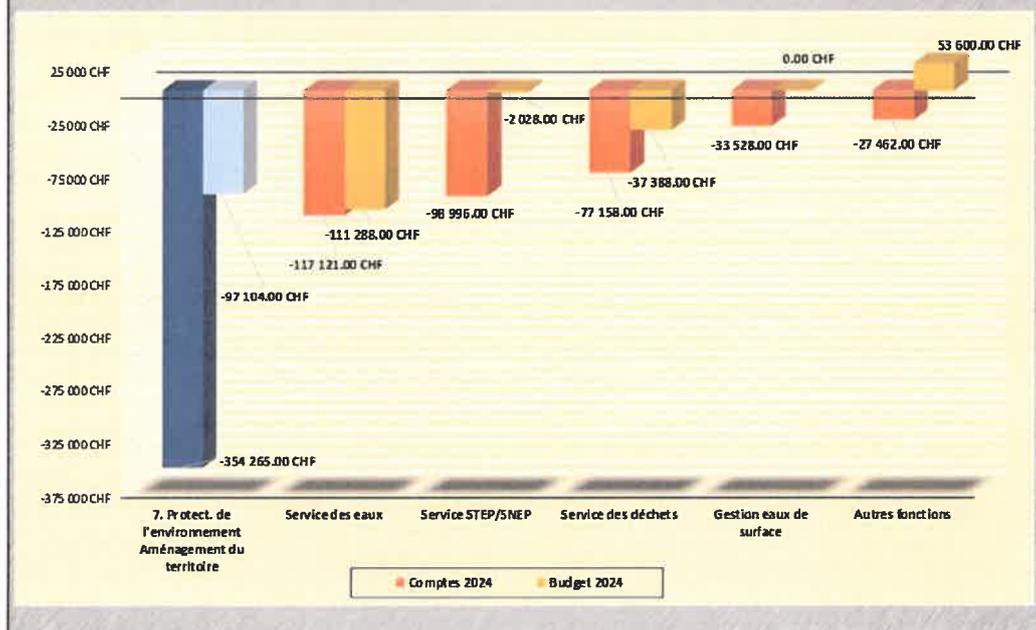
Conforme au budget. RAS

6158 Bâtiment d'exploitation (Comptes CHF 27'866.- / Budget CHF 32'954.-) : Conforme au budget. RAS

622 Trafic régional et d'agglomération (Comptes CHF 54'075.- / Budget CHF 57'910.-) :

- Dépense conforme au budget. La part à charge des communes est répartie selon les critères de la population et du niveau de desserte sur son territoire.

7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire



7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire

▶ 710 Approvisionnement en eau (Service des eaux) :

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ Résultat de la fonction :	- 117'121	- 111'288
▶ Charges du personnel	129'308	104'635
▶ Achat d'eau (SEF) :	215'096	310'000
▶ Entretien réseau eau/hydrantes	81'467	105'000
▶ Recettes des taxes totales :	- 892'467	- 985'000

Autofinancement du service via la perception de taxes. Le bénéfice ou la perte de l'exercice est viré au fonds lié au service en fin d'exercice.

Résultat Fonction 710 Approvisionnement en eau - Comptes CHF – 117'121.- / Budget CHF – 111'288.- :

- **Charges du personnel (Comptes CHF 129'308.- / Budget CHF 104'635.-) :** La variation s'explique principalement par des prestations internes du service de la voirie représentant une charge financière supplémentaire d'environ CHF 19'000.-
- **Achat d'eau au SEF (Compte CHF 215'096.- / Budget CHF 310'000.-) :** Cette dépense est fortement dépendante des conditions météorologiques et du niveau pluviométrique (Ecart budget/compte environ CHF – 95'000.-).
- **Entretien réseau d'eau et hydrantes (Compte 81'467.- / Budget CHF 105'000.-) :** Variation de plus de CHF 23'000.- par rapport au budget.
- **Recettes des taxes (Comptes CHF – 892'467.- / Budget CHF – 985'000.-) :** La facturation est réalisée sur la base des relevés des compteurs communiqués par les propriétaires. Pas d'anomalie constatée après vérification.

7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire (Suite)

▶ 720 Assainissement des eaux (Service de la STEP/SNEP) :

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ Résultat de la fonction :	- 98'996	- 2'028
▶ Charges du personnel	98'766	82'555
▶ Autres charges d'exploitation :	458'718	515'917
▶ Recettes des taxes totales :	- 656'480	- 600'500

Autofinancement du service via la perception de taxes. Le bénéfice ou la perte de l'exercice est viré au fonds lié au service en fin d'exercice.

Résultat Fonction 720 Assainissement des eau - Comptes CHF – 98'996.- / Budget CHF – 2'028.-

⋮

- **Charges du personnel (Comptes CHF 98'766.- / Budget CHF 82'555.-)** : Comme pour le service des eaux, le dépassement du budget s'explique par des prestations internes du service de la voirie (Charge financière suppl. de CHF 12'606.-)
- **Autres charges d'exploitation (Comptes CHF 458'718.- / Budget CHF 515'917.-)** : Le curage des bassins de la SNEP des Pommerats a été reporté en 2025. Estimé à CHF 130'000.- la rubrique budgétaire boucle avec des dépenses de CHF 82'900.- Les autres postes sont conformes voire inférieurs au budget.
- **Recettes des taxes (Comptes CHF – 656'480.- / Budget CHF – 600'500.-)** : Encaissements globalement supérieurs au budget. Sans autre commentaire.

7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire (Suite)

▶ 730 Gestion des déchets (Service des déchets) :

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ Résultat de la fonction :	- 77'158	- 37'388
▶ Charges du personnel :	70'821	52'935
▶ Autres charges d'exploitation :	361'726	374'677
▶ Recettes des taxes totales :	- 509'706	- 465'000

Autofinancement du service par la perception de taxes. Le bénéfice ou la perte de l'exercice est viré au fonds allié au service en fin d'exercice.

Résultat Fonction 730 Gestion des déchets - Comptes CHF – 77'158.- / Budget CHF – 37'388.- :

- **Charges du personnel (Comptes CHF 70'821.- / Budget CHF 52'935.-) :** Idem services précédents, l'écart avec le budget s'explique par des prestations internes du service de la voirie (Charge financière suppl. est de CHF 15'790.-).
- **Autres charges d'exploitation (Comptes CHF 361'726.- / Budget CHF 374'677.-) :** Mise à part les coûts de traitement des déchets verts qui ont dépassé le budget (**Comptes CHF 84'000.- / Budget CHF 65'000.-**), les autres variations ne sont pas significatives et n'appellent à aucun commentaire.
- **Recettes des taxes (Comptes CHF – 509'706.- / Budget CHF – 465'000.-) :** L'encaissement des taxes; les ristournes et participations de tiers ainsi que le décompte du syndicat des communes relatif à la taxe au sac bouclent tous avec des résultats supérieurs aux prévisions budgétaires.

7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire (Suite)

▶ 741 Gestion des eaux de surface :

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ Résultat de la fonction :	- 33'528	0.00

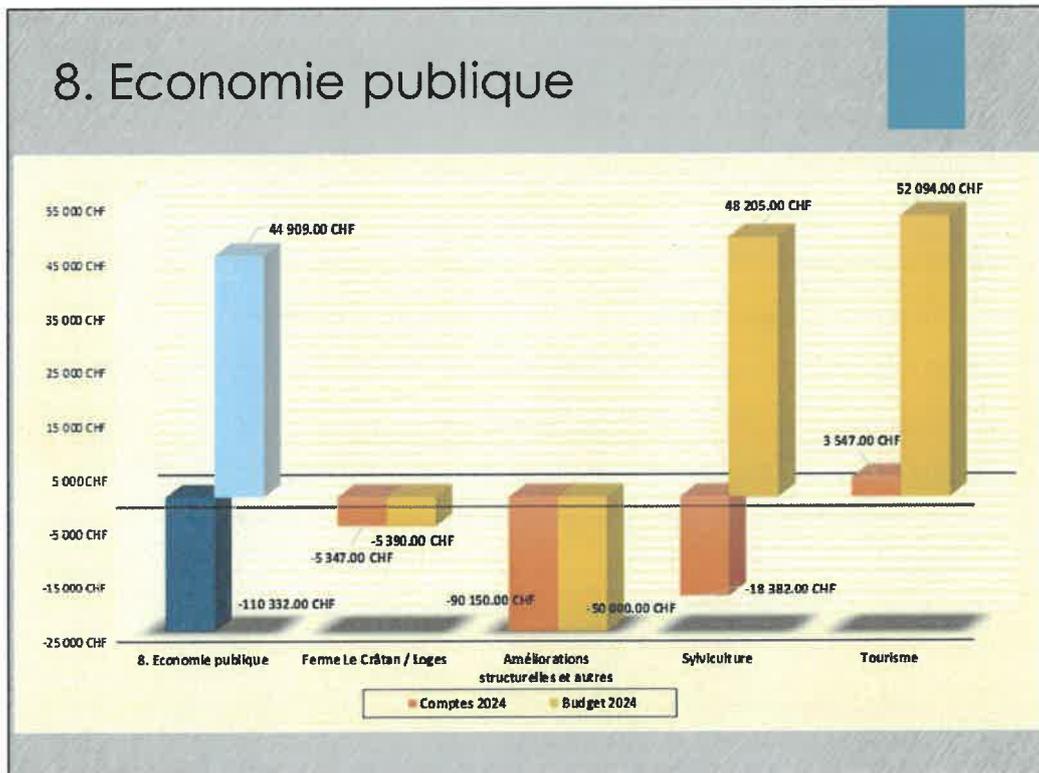
- ▶ Fixé à 1‰ de la valeur officielle des bâtiments, la taxe perçue auprès des propriétaires fonciers est exclusivement réservée à l'entretien et à l'aménagement des cours d'eau et plans d'eau.

Il s'agit d'un service autofinancé. Le bénéfice ou la perte de l'exercice est viré au fonds lié au service en fin d'exercice.

Résultat Fonction 741 Gestion des eaux de surface - Comptes CHF – 33'528.- / Budget CHF 0.00.- :

- En vigueur dès 2024, ce nouveau service autofinancé découle d'obligations légales fédérales et cantonales. Comme mentionné sur la dia, une taxe de 1‰ sur la VO est perçue auprès des propriétaires fonciers. Cette taxe permet l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et plans d'eau, permanents ou temporaires, à l'exception des ruissellements d'eau.
- **Autres dépenses / recettes de la fonction 7 :** Non mentionné à l'écran, les comptes 2024 enregistrent un remboursement de **CHF 60'000.-** relatif à une subvention de construction octroyée à l'époque par la commune (La vente du bâtiment dans les 20 ans oblige le propriétaire à rembourser la subvention reçue).

8. Economie publique



8. Economie publique :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

8. Economie publique

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 8. Résultat de la fonction :	- 110'332	44'909
▶ Pâturages Saignelégier – Les Pommerats (Information)		
▶ Immeuble (Ferme Le Crâtan – loge)	- 5'347	- 5'390
▶ Améliorations structurelles (Chemins ruraux)	- 85'150	- 50'000
▶ Sylviculture :	- 18'382	48'205
▶ Création réserve forestière (La Vauchotte)	- 90'400	- 90'400
▶ Tourisme :	3'547	52'094
(Parc Doubs; Centre Nature; Campings; Marché-Concours et autres)		
▶ Contributions PNRD; Jura Tourisme et autres	65'025	68'304
▶ Campings et places de pique-nique	- 38'292	- 3'110
▶ Marché-Concours des chevaux :	- 20'333	- 10'400

Résultat Fonction 8 Economie public – Comptes CHF – 110'332.- / Budget CHF 44'909.- :

Fonctions 811 (8113/8114). Pâturages Saignelégier – Les Pommerats :

- Rappel : la gestion des pâturages est réalisée par le biais des commissions des pâturages. Autofinancement des « services ».
- **Pâturages Saignelégier :** Excédent de recettes de CHF 997.- attribué au fonds (Total du fonds au 31.12.2024, CHF 182'474.-)
- **Pâturages Les Pommerats :** Excédent de recettes de CHF 586.- attribué au fonds (Total du fonds au 31.12.2023, CHF 99'182.-)

8118 et 8188 Immeuble, ferme Le Crâtan + loge (Comptes CHF – 5'347.- / Budget CHF – 5'390.-) : Conforme au budget. RAS

812 Améliorations structurelles – chemins ruraux (Comptes CHF – 85'150.- / Budget CHF – 50'000.-) :

- Pour rappel un nouveau règlement est entré en vigueur en 2024. Si la détermination des taxes est approuvée en assemblée communale (Budget), le règlement fixe le type de travaux pouvant être effectués dans ce cadre. L'excédent de recettes prévu au budget, CHF 50'000.-, correspond à la dotation minimale du fonds de financement spécial spécifiquement créé.

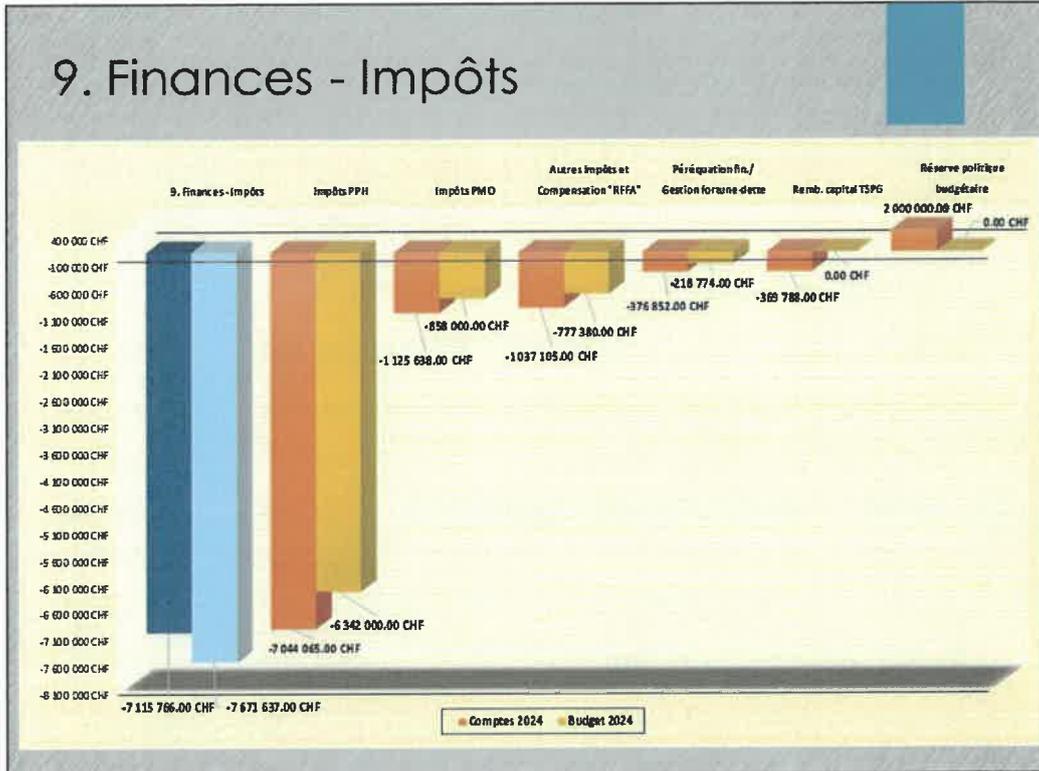
820 Sylviculture (Comptes CHF – 18'382.- / Budget CHF 48'205.-) :

- **Charges d'exploitation (Comptes CHF 320'834.- / Budget CHF 363'605.-) :** Les frais d'abattage-façonnage ont été inférieurs au budget pour environ de CHF 40'000.-
- **Recettes d'exploitation (Comptes CHF – 339'217.- / Budget CHF – 315'400.-) :** Sans distinction entre les ventes de bois d'industrie et de bois de feu, le recettes représentent CHF 212'400.-, soit + 12% par rapport au budget de CHF 190'000.-
- Comme mentionné sur la dia, CHF 90'400.- ont été versés par le Service de l'environnement pour la création de réserves forestières. Cette somme a été versée au fonds de financement spécial des forêts.

830-840 Pêche et Tourisme (Comptes CHF 3'547.- / Budget CHF 52'094.-) :

- **Contributions PNRD; Centre Nature; Jura Tourisme (Compte CHF 65'025.- / Budget CHF 68'304.-) :** Conforme au budget. RAS
- **Campings / abri et places de pique-nique (Compte CHF – 38'292.- / Budget CHF – 3'110.-) :** Un écart positif du résultat de plus de CHF 25'000.- pour le camping de Saignelégier et des coûts d'entretien moins élevés pour les autres structures expliquent l'écart avec le budget.
- **Marché-Concours des chevaux (Comptes CHF – 20'333.- / Budget CHF – 10'400.-) :** Les frais liés à la sécurité/service d'urgences médicales et un correctif de facturation justifient la variation par rapport au budget.

9. Finances - Impôts



9. Finances - Impôts :

- Résultat graphique global et par détail des fonctions

9. Finances – Impôts

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 9. Résultat de la fonction:	- 7'115'766	- 7'671'637
▶ 91-92. Impôts :	- 9'157'542	- 7'952'380
▶ Impôts des personnes physiques :	- 7'044'065	- 6'342'000
▶ Impôts des personnes morales :	- 1'125'638	- 858'000
▶ Impôts à la source (PPH et frontaliers)	- 724'696	- 655'000
▶ Autres impôts directs :	- 987'838	- 752'380
▶ Convention fiscale (RFFA-IFD) :	- 49'267	- 25'000
▶ 93. Péréquation financière :	- 334'686	- 334'686

Résultat Fonction 9 Finances-Impôts – Comptes CHF – 7'115'766.- / Budget CHF – 7'671'637.- :

910 Impôts (Comptes CHF – 9'157'542.- / Budget CHF – 7'952'380.- Variation > CHF 1'205'162.-) :

Impôts des personnes physiques – 9100 (Compte CHF – 7'044'065.- / Budget CHF – 6'342'000.- Variation > CHF 702'065.-) :

- Les rentrées fiscales 2024 ont été conformes aux estimations communiquées par le service des contributions. Par contre, les comptes 2024 ont enregistré des versements relatifs à des variations d'impôts d'années antérieures nettement plus importants que ceux prévus au budget, soit > CHF 655'784.- (Budget CHF 122'000.-).

Impôts des personnes morales – 9101 (Compte CHF – 1'125'638.- / Budget CHF – 858'000.- Variation > CHF 267'638.-) :

- Comme pour les impôts des PPH, les chiffres annoncés par le service des contributions pour les impôts de l'année en cours ont été respectés. Des différences ont été enregistrées dans les variations d'impôts des années antérieures (> CHF 353'723.-). Les répartitions fiscales enregistrent pour leurs parts une baisse de CHF 82'489.- par rapport au budget.

Impôts à la source (PPH et Frontaliers) – 9100 (Compte CHF – 724'696.- / Budget CHF – 655'000.- Variation > CHF 69'696.-) : A titre informatif.

Autres impôts directs – 9102 (Comptes CHF – 987'838.- / Budget CHF – 752'380.- Variation > CHF 235'458.-) :

- Les impôts sur les gains immobiliers CHF + 83'932.-, sur les gains en capital CHF + 118'930.- et sur les successions/donations CHF + 22'135.- justifient la variation globale de cette rubrique.

920 Conventions fiscales (Compte CHF – 49'267.- / Budget CHF – 25'000.-) :

- **Impôt fédéral direct (IFD) :** Compensation versée par le Canton proportionnellement aux pertes fiscales subies dans le cadre de l'imposition des entreprises (PMO) pour l'année 2024. Mesure d'accompagnement adoptée en 2020 par le Canton pour 5 ans dans le cadre de la mise en œuvre de la RFFA.

930 Péréquation financière (Compte CHF - 334'686.- / Budget CHF – 334'686.-) : Conforme au budget. RAS

9. Finances – Impôts (Suite)

Dépassements budgétaires et autres informations

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ 96. à 99. Finances / Administration de la fortune et de la dette		
▶ Intérêts bancaires sur emprunts :	120'564	185'000
▶ Placement financiers du PF : (Dissolution société TSPG)	- 369'788	0.00
▶ Réserve de politique budgétaire :	2'000'000	0.00

961 Intérêts passifs (Compte CHF 120'564.- / Budget CHF 185'000.-) :

- Intérêts bancaires sur emprunts. La reconduction d'emprunts arrivés à échéance a pu se faire à des taux plus avantageux que ceux attendus.

969 Placements financiers du PF (Comptes CHF – 369'788.- / Budget CHF 0.00) :

- Remboursement des actifs restants de la société TSPG suite à sa dissolution (**Compte CHF – 369'788.- / Budget CHF 0.00**).

999 Clôture :

- **Compte général (Réserve de politique budgétaire) :** Attribution de **CHF 2'000'000.-** faisant passer la réserve à **CHF 4'200'000.-** au 31.12.2024
- Résultat sans provision (y compris services communaux) : CHF 837'682.- + CHF 2'000'000.- = **CHF 2'837'682.-**
- Résultat sans provision (sans services communaux) : CHF 425'729.- + CHF 2'000'000.- = **CHF 2'425'729.-**

Investissements 2024

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
▶ Dépenses :	1'814'445	1'490'000
▶ Recettes (Subventions et autres) :	- 377'978	0.00
▶ Total des investissements :	1'436'467	1'490'000

Principaux investissements terminés :

▶ STEP (Système informatique) :	86'762	100'000
▶ Chauffage à distance Juventuti :	50'930	50'000
▶ Plan entretien cours d'eau :	26'025	25'000

Investissements/désinvestissements 2024 :

Investissements terminés en 2024:

- **STEP système de gestion informatique** : Investissement net CHF 86'762 / Budget CHF 100'000.-
- **Raccordement chauffage à distance bâtiment Juventuti** : CHF 50'930.- / Budget CHF 50'000.-
- **Plan d'entretien des cours d'eau** : CHF 26'025.- / Budget CHF 25'000.-

Investissements en cours :

- **Réfection des chemins ruraux** (Dépenses CHF 392'370.-)
- **Réfection de la rue du Pâquier**
- **Assainissement de l'éclairage public (LED)**
- **Remplacement fenêtres/portes bâtiment Juventuti** (Dépenses CHF 108'102.-)
- **Aménagement locaux crèche/UAPE** (Dépenses CHF 169'994.-)
- **Révision du plan d'aménagement local** (Dépenses CHF 79'587.-)
- **Réfection captage source d'eau le Mouillet** (Dépenses CHF 38'404.-)
- **Adduction en eau potable habitations des côtes du Doubs** (Dépenses CHF 47'429.-)
- **Epuration des eaux usées du village de Goumois**
- **Aménagement site étang Gruère** (Dépenses CHF 472'614.-)